

Image not found or type unknown



Logement sortie et etat des lieux

Par **HERVE**, le **16/11/2009** à **21:21**

Bonjour,
je viens de quitter mon logement et je voudrais savoir si lors de l'etat des lieux,est ce que l'agence immobiliere peut prendre sur la caution si le menage est mal fait et combien il a le droit de prendre sur une caution de 560euros